

<i>République Française</i> Commune de SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE <i>Département des Yvelines</i> <i>Arrondissement de Rambouillet</i> <i>Canton de Chevreuse</i>	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N° 78 / 575 / 2023 / 024	Date de Convocation 31/03/2023	Date d'affichage 14/04/2023	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 22 29
OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE			

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29

EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, légalement convoqués le trente-et-un mars 2023 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.

Présents : 22

Monsieur BAVOIL Dominique, Monsieur CAOUS Jacques, Madame BRUNELLO Gerarda, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Madame JOURDEN Dominique, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame SCHWARTZ Myriam, Monsieur BACHELARD Jacques, Monsieur RICHARD François, Madame PERIS Valérie, Monsieur LECAILTEL Henri, Madame GROBON Marion, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Madame MATERNE Anne-Sophie, Monsieur BENZAID Alain, Madame BLIN-VERLHAC Stéphanie, Monsieur PONSEN Joël, Madame CHALLIER Raphaèle, Monsieur CYBULSKI Eric, Monsieur BINICK Jean-Louis, Madame MINEC Sophie, Madame VARETTA-LONJARET Floriane.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : 7

Madame BOSDARROS Agnès donne pouvoir à Madame BRUNELLO Gérarda.
Monsieur MONTAGNON Jean-Claude donne pouvoir à Monsieur BACHELARD Jacques.
Madame GAUTIER Sylvie donne pouvoir à Monsieur LECAILTEL Henri.
Madame BLONDEL Bernadette donne pouvoir à Madame MATERNE Anne-Sophie.
Madame CONTAMINE Marie donne pouvoir à Monsieur DUFRASNES Dominique.
Monsieur LANAUVE DE TARTAS Philippe donne pouvoir à Monsieur BAVOIL Dominique.
Madame ROCH Catherine donne pouvoir à Monsieur CAOUS Jacques.

Monsieur CAOUS Jacques procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Début de la séance à 20h00.

Secrétaire de séance : Madame PERIS Valérie *en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.*

Le Conseil Municipal,

VU la loi n°82-213- du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 portant sur la répartition des compétences entre les Communes, les Départements et l'État,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'art. L. 5211-39 relatif à la présentation du rapport d'activité des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale au sein des conseils municipaux des communes membres,

VU le rapport d'activités 2021 du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette, annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT la nécessité d'informer les membres du Conseil municipal du fonctionnement des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale dont la commune est membre, via la présentation de leurs rapports d'activités,

Après présentation par Madame PERIS Valérie,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, et en avoir délibéré, au scrutin public, à la majorité.

Pour : 26 voix

Absentions : 3 voix (Monsieur BINICK Jean-Louis, Madame MINEC Sophie et Madame VARETTA-LONJARET Floriane).

PREND ACTE du rapport d'activité 2021 du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette.

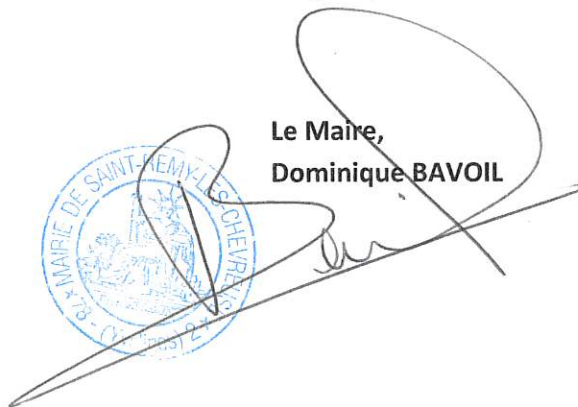
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité et de son affichage.

Fait et délibéré en séance

Les jours, mois et an susdits

**Le Maire,
Dominique BAVOIL**



A large, stylized signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-REMY-LA-SOCHERAY' and '78-21100'.